

Qualit'EnR #63

INFOS

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Mars 2023



 L'INVITÉE 4

Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition énergétique

 **TOUR D'HORIZON 6**

Énergies renouvelables
Un projet de loi pour accélérer la
production d'énergies renouvelables

 **CONSEILS DE PROS 16**

**Installation d'une
VMC double flux**
Les bonnes pratiques à adopter



www.qualit-enr.org

Congrès UMGCCP

20

21

Avril
2023

VICHY
Palais des Congrès



© Jonathan Westpalm van Horn

Nos entreprises au cœur de l'accélération de la transition énergétique.

Le continent européen vit une grave crise énergétique depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Toutefois, l'Union européenne n'a pas été vaincue par l'arme géopolitique du gaz russe, nous avons réussi à nous en affranchir en un temps record. Si la sécurité d'approvisionnement énergétique pour l'hiver 2024 est en question, la solution passe par l'accélération du déploiement des énergies renouvelables dès maintenant. C'est ce qu'a décidé le Conseil européen fin 2022,

avec l'adoption du règlement¹ établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, impliquant des mesures d'urgence d'application immédiate. Ainsi en Europe, le développement des énergies renouvelables est dorénavant présumé relever de « l'intérêt public supérieur ». Le texte porte des mesures spécifiques à l'énergie solaire, qui est appelée à se développer rapidement sur les bâtiments et les parkings afin d'améliorer la résilience économique et sociale au sein des territoires. Ainsi, les installations solaires de moins de 50 kWc sur bâtiment bénéficient d'une autorisation tacite sous un mois – silence vaut autorisation - des services de l'urbanisme d'une collectivité après la demande de travaux. Un grand coup d'accélérateur « imposé » par l'Europe à notre administration locale, qui devrait permettre de réaliser plus de « petits » projets solaires dans des délais courts.

Si la production d'énergie renouvelable est devenue plus urgente dans un contexte de flambée des prix, de tensions géopolitiques, de pénurie de la chaîne d'approvisionnement et de lutte renforcée contre les émissions de GES, il nous faut des compétences pour que nos entreprises puissent réaliser beaucoup plus de chantiers. C'est un enjeu structurel pour le secteur, avec une accélération conditionnée par les ressources humaines. Il doit y avoir un changement d'échelle de la filière d'installation et de maintenance des systèmes EnR. Cela passe par plus de formation et par l'intégration de jeunes et de personnes en reconversion professionnelle. J'encourage vivement nos cheffes et chefs d'entreprise à aller dans les lycées professionnels et les centres de formation, les forums locaux sur l'emploi, pour parler de leur métier et du fantastique essor des énergies renouvelables qui a besoin de forces vives. Alors qu'une nouvelle génération est en quête de sens pour son avenir, que d'autres réfléchissent à réinventer leur carrière pour être plus en phase avec leurs valeurs, l'engagement de transition écologique que porte notre secteur est un atout d'attractivité pour intégrer des talents.

Richard LOYEN

Délégué général d'Enerplan

1. Règlement (UE) 2022/2577 du Conseil du 22 décembre 2022

Publication *Qualit'EnR Infos* n° 63 de Mars 2023 éditée par l'association Qualit'EnR, dont les sièges est situé au 24, rue Saint-Lazare CS 50020 75009 Paris.

Directeur de publication : André Joffre

Rédaction en chef : Jeanne Theis

Comité de rédaction : Evelyne Bechtel, Philippe Giron, Marie-Agnès Jallon, Yann Le Port, Richard Loyen, Isabelle Naves, Teddy Puaud

Rédacteur : Bertino Silva

Conception et réalisation graphique : Studio TROISQUATRE | www.troisquatre.fr

Photo de couverture © Ludovic Baron

Impression : La Galiote ! Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916)

Sommaire

4 | L'INVITÉE

Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition énergétique

6 | TOUR D'HORIZON

Énergies renouvelables

Un projet de loi pour accélérer la production d'énergies renouvelables

Aides financières

En 2023, la réglementation évolue

8 | L'ACTU DE QUALIT'ENR

2022

Une année marquée par de nombreux records !

Enquête qualité

Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

10 | FOCUS

Pompe à chaleur

Pourquoi installer une pompe à chaleur air-air ?

Granulés de bois

La filière augmente sa capacité de production

12 | TÉMOIGNAGES

Grégory BAL EURL BAL - Gérant

Cyril CLAPIER SAS Provence Chauffage - Gérant

14 | EN RÉGIONS

Île-de-France

En route vers la solarisation des parkings

Hauts-de-France

Une initiative pour faire fleurir l'autoconsommation

Occitanie

DIAGTASE : un projet pour développer la formation aux énergies renouvelables

Bretagne

Heol Breizh : une feuille de route ambitieuse pour le développement du solaire photovoltaïque

16 | CONSEILS DE PRO

Installation d'une VMC double flux

Les bonnes pratiques à adopter

Chauffage au granulé de bois

Comment bien entretenir une installation ?

18 | INFO +

Événement

Congrès de l'UMGCCP

18 | CLIN D'ŒIL

Midipile Mobility

La start-up qui développe une alternative à la mobilité carbonée





AGNÈS PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition énergétique

Qualit'EnR a le plaisir de recevoir Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, pour détailler les différentes politiques mises en œuvre et à venir dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de la hausse du prix de l'énergie.

Le président de la République a annoncé l'objectif de multiplier par 10 la puissance du parc solaire photovoltaïque pour atteindre 100 GW d'ici 2050. De votre côté, vous avez annoncé plusieurs mesures favorisant l'autoconsommation photovoltaïque. Quels sont les jalons et les chiffres clés inscrits dans la feuille de route de l'État dédiée au développement de l'énergie solaire photovoltaïque ? Quels types de bâtiments seront choisis pour accueillir les installations photovoltaïques ?

Notre transition énergétique repose sur quatre piliers : la sobriété et l'efficacité énergétique côté consommation, la relance du nucléaire et l'accélération du déploiement des énergies renouvelables côté production. Pour atteindre notre objectif de déploiement des énergies renouvelables, le développement du solaire photovoltaïque est une priorité. Mi-2022, la capacité photovoltaïque installée était d'un peu moins de 15 GW. Mais nous devons accélérer pour atteindre entre 35 et 44 GW en 2028, puis 100 GW d'ici 2050. Si certaines régions bénéficient de conditions plus favorables, nous souhaitons que toutes les régions soient mobilisées pour le développement du solaire. Cela passe par le développement du photovoltaïque sur les espaces déjà artificialisés ou sans enjeux environnementaux majeurs. Nous travaillons à la mise en place d'un

dispositif de soutien pour les projets sur terrains dégradés et sur le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, dont je défends l'adoption définitive au Parlement, qui comporte plusieurs dispositions en ce sens. Il doit par exemple permettre de déployer plus de 15 GW de projets solaires sur les parkings, les délaissés routiers, autoroutiers et ferroviaires, les anciennes carrières... Cela passe également par le développement du solaire en zone agricole. Le projet de loi comporte des dispositions pour encadrer le développement de l'agrivoltaïsme, avec un objectif clair : conjuguer harmonieusement souveraineté alimentaire et indépendance énergétique. Cela passe enfin par l'autoconsommation sur tous les bâtiments pouvant en bénéficier : les bâtiments à usage d'habitation comme les grands bâtiments commerciaux et tertiaires. Pour permettre le développement de l'autoconsommation, l'État apporte un soutien financier particulier via un arrêté tarifaire et un appel d'offres dédié. De plus, j'ai décidé d'améliorer encore l'attractivité de l'autoconsommation en faisant en sorte que la prime à l'investissement soit désormais versée en une fois dans un grand nombre de cas, contre 20 % pendant 5 ans jusqu'à présent.



© Ludovic Baron

Ces derniers mois, le projet de loi visant à accélérer le développement des énergies renouvelables a fait couler beaucoup d'encre. Cependant, les informations concernant la rénovation énergétique restent rares. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer quels sont les grands objectifs portés par l'État en matière de rénovation énergétique ?

J'ai eu l'occasion de le dire lors de mes vœux aux acteurs de l'énergie : l'un



des trois principaux défis de la transition énergétique, c'est celui de la justice sociale. Nous devons construire des solutions qui permettent de régler durablement les problèmes de précarité énergétique que connaissent des millions de Français. Le sujet de la rénovation thermique est donc au sommet de mes priorités, comme des priorités de l'ensemble du gouvernement. En 2023, il nous faudra accélérer. Accélérer sur la sortie des énergies fossiles, en déployant, notamment grâce aux professionnels qui liront cette revue, le passage à la chaleur renouvelable. Car ne l'oublions jamais, notre pays reste dépendant aux deux tiers des énergies fossiles : pour se chauffer, pour se déplacer... Accélérer ensuite, plus précisément, sur la réalisation d'économies d'énergies, notamment grâce aux CEE, dont le niveau de la 5^e période d'obligation a été porté à 3 100 TWhc en 2022. Accélérer sur le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat, « France Rénov' », qui offre depuis 2022 à nos concitoyens un conseil de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour cela, MaPrimeRénov' doit notamment mieux se déployer dans les copropriétés, avec des primes pour les ménages modestes qui seront doublées. Accélérer enfin sur les rénovations globales, notamment en accompagnant les ménages vers les travaux les plus performants.

En 2023, un budget de près de 60 milliards d'euros (+15 % par rapport à 2022) sera alloué au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion et territoires et au ministère de la Transition énergétique : à quelles évolutions peuvent s'attendre les professionnels RGE ? Des nouvelles aides financières sont-elles prévues pour accompagner les Français dans leurs projets de rénovation énergétique et quelles solutions à énergies renouvelables seraient concernées ?

L'année 2023 vient confirmer l'ambition des aides à la rénovation des logements distribuées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), via le renforcement des aides relatives à MaPrimeRénov' à hauteur de 2,5 milliards d'euros sur les crédits du Ministère de la transition énergétique. Cela a été complété par un renforcement du budget alloué à l'ANAH. Ces moyens renforcés permettront de soutenir en priorité les rénovations globales. Cela va aussi de pair avec la diminution du soutien apporté à certains gestes afin d'accentuer le rééquilibrage en faveur des rénovations « multi-gestes ». Les incitations du dispositif CEE ont également été renforcées à hauteur de 600 TWhc, afin d'accélérer l'effort de rénovation et de passage à la chaleur renouvelable. Par ailleurs, l'année 2023 sera marquée par le renforcement de l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation, grâce à la poursuite du développement du service « France Rénov' » et au déploiement sur l'ensemble du territoire d'accompagnateurs agréés « Mon Accompagnateur Rénov' ». Aujourd'hui, on compte 552 espaces conseil France Rénov' et plus de 2 200 conseillers France Rénov'. En 2023, nous allons accélérer pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Peut-on, Madame la Ministre, faire un point d'étape sur ce qui a déjà été accompli en matière de rénovation énergétique ? Dans le même temps, peut-on en profiter pour rappeler les différents jalons clés à l'horizon 2050 ?

Dans le domaine du logement, le lancement de MaPrimeRénov' s'est traduit par une augmentation massive de la dynamique de rénovation : plus de 1,3 million de projets de travaux engagés depuis 2020. Les ménages aux revenus modestes représentaient, en 2022, plus de 80 % du montant des primes attribuées.

Il nous faut maintenant accélérer et promouvoir les travaux multi-gestes pour que les rénovations engagées aient plus d'impact. Pour les bâtiments privés non résidentiels, le décret tertiaire doit maintenant être appliqué pour tenir nos objectifs. Nous avons des dispositifs d'accompagnement comme les CEE ou le Fonds Chaleur et nous n'excluons pas de prévoir des sanctions. Pour les bâtiments publics enfin, nous sommes en train de voter une proposition de loi qui permettra le tiers financement et nous allons lancer un plan spécifique de rénovation des écoles (collèges et lycées). Le fonds vert de 2 Mds € pour les collectivités locales viendra en appui de ces politiques. C'est un chantier énorme !

Enfin, souhaitez-vous adresser un ou plusieurs messages à l'ensemble de nos artisans qualifiés et engagés en faveur des énergies renouvelables ?

Nous allons avoir besoin de la mobilisation de toute la filière, d'abord pour apporter des solutions de court terme en matière de sobriété et d'efficacité énergétique. Nous avons aussi besoin de la filière pour accompagner notre plan ambitieux de déploiement d'énergies renouvelables, notamment de photovoltaïque sur parkings et toitures. La loi énergies renouvelables devrait en effet renforcer les obligations de déploiement en la matière. Enfin, il nous faudra des entreprises pour porter l'effort sans précédent de rénovation énergétique en profondeur, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur tertiaire. Face à cela, l'enjeu est connu : c'est celui de la formation et du recrutement de nouveaux professionnels, que ce soit à l'issue de lycées professionnels ou de cursus d'apprentissage, ou via des reconversions d'autres secteurs. C'est la mère des batailles et les professionnels peuvent compter sur ma disponibilité pour prendre en compte toutes les bonnes idées sur ces sujets.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un projet de loi pour accélérer la production d'énergies renouvelables

Le mardi 24 janvier dernier, après une lecture dans chaque chambre, un accord a été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Dans cet article, la rédaction du Qualit'EnR Infos décrypte pour les entreprises qualifiées QualiPV ce projet de loi.



Ces derniers mois, la crise énergétique et le dérèglement climatique ont mis en lumière la nécessité de développer, rapidement et massivement, la production d'énergies renouvelables. Ce projet de loi, qui arrive à point nommé, va permettre d'accélérer le développement des énergies renouvelables et de réduire ainsi notre dépendance aux énergies fossiles et nos émissions de gaz à effet de serre.

Développer la production d'énergie solaire photovoltaïque

Multiplier par dix la capacité de production d'énergie solaire photovoltaïque afin de dépasser les 100 GW à l'horizon 2050. C'est l'objectif annoncé par le président de la République Emmanuel Macron lors de son déplacement à Belfort le 10 février 2022. Le projet de loi prévoit donc la mise en œuvre de mesures fortes et ambitieuses qui faciliteront le déploiement des centrales solaires en s'articulant autour de trois axes : la simplification des procédures, la mobilisation des espaces délaissés ou dégradés et associer les territoires au développement des projets.

Raccourcir les délais des projets

Actuellement, cinq années en moyenne sont nécessaires pour construire un parc solaire photovoltaïque, soit deux fois plus de temps que dans les autres pays européens. Le projet de loi prévoit des ajustements temporaires qui permettront de simplifier les procédures administratives et d'accélérer la réalisation des projets d'énergies renouvelables, tels que la notion de Raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM) qui permet de déroger à certaines obligations.

Libérer du foncier pour faciliter l'installation de panneaux solaires

Les panneaux solaires photovoltaïques pourront désormais être installés :

- Sur les bords des routes et des autoroutes (aires de repos, bretelles d'autoroutes...).
- Sur les friches en bordure du littoral ou des stocks de saumure.
- Dans les communes de montagne dotées d'une carte communale où les centrales solaires au sol sont permises en discontinuité.
- Sur les parkings extérieurs existants de plus de 1 500 m² qui devront installer des panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface.
- Sur les toits des bâtiments existants ou neufs (entrepôts, hôpitaux, écoles, etc.) et les bâtiments agricoles.

Un décret concernant l'agrivoltaïsme (installation de panneaux solaires sur des terres agricoles) devrait voir le jour prochainement. Toutefois, les ouvrages photovoltaïques seront interdits sur les surfaces cultivables.

Associer les territoires au développement des projets

Les communes seront mises à contribution. En effet, elles devront identifier, après concertation avec le public, des zones d'accélération dans lesquelles des projets d'énergies renouvelables pourront voir le jour. Les zones d'activité économiques seront privilégiées pour accueillir les projets.

Des mesures de ce projet de loi concernent également les énergies éolienne et géothermique, ainsi que la méthanisation.



Agenda

21-23 mars 2023

BePositive 2023
à Lyon, Eurexpo

20-21 avril 2023

Congrès UMGCCP
à Vichy, Palais des Congrès

20 juin 2023

États généraux de la chaleur solaire
à Strasbourg, Conseil régional

21-22 juin 2023

Journées professionnelles de la construction CAPEB
à Lille, Lille Grand Palais

19-20 septembre 2023

Université de l'autoconsommation photovoltaïque
à Paris, Espace Saint-Martin



AIDES FINANCIÈRES

En 2023, la réglementation évolue

Cette année, le budget alloué par l'État à la rénovation énergétique s'élève à 2,45 milliards d'euros. Dans cet article, découvrez comment les aides financières destinées à encourager la rénovation énergétique évoluent.

MaPrimeRénov'

Depuis le 31 décembre 2022, l'État n'octroie plus aucune aide financière pour les chaudières à gaz à très haute performance énergétique (THPE). Les aides financières allouées par MaPrimeRénov' pour l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée double flux ou d'un poêle à bois ont été diminuées, au 1^{er} février 2023, de 500 € pour les ménages modestes et très modestes. Jusqu'au 31 mars 2023, les ménages pourront bénéficier du bonus supplémentaire de MaPrimeRénov' de 1 000 € pour l'installation d'un système de chauffage performant à énergies renouvelables, en remplacement d'une chaudière au fioul ou à gaz.

À compter du 1^{er} septembre 2023, l'intervention d'un Accompagnateur Rénov' devient obligatoire pour les bouquets de travaux (deux gestes minimum) qui font l'objet d'une demande de subvention MaPrimeRénov' excédant 10 000 €.

MaPrimeRénov' Sérénité

Cette année, l'État souhaite inciter les Français à se tourner vers la rénovation globale, plus efficace que la réalisation d'opérations isolées. Pour cela, depuis le 1^{er} février 2023, les plafonds de travaux finançables avec MaPrimeRénov' Sérénité (dispositif consacré aux rénovations globales qui a remplacé l'aide Habiter Mieux Sérénité l'an dernier) ont été augmentés de 5 000 €, passant ainsi à 35 000 €. Cela permet de mieux accompagner les ménages les plus modestes dans leurs projets de rénovation globale. Pour rappel, si le montant des travaux est supérieur à 5 000 €, faire appel à Mon Accompagnateur Rénov' est désormais obligatoire.

MaPrimeRénov' Copropriétés

Afin d'encourager les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique performante, les plafonds de l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés ont été augmentés. C'est dans ce cadre que les aides financières pour les foyers modestes et très modestes sont doublées depuis le 1^{er} février 2023. Concrètement, l'aide socle de 25% du montant des travaux qui était plafonnée à 15 000 € de travaux est désormais plafonnée à 25 000 €. Enfin, les aides pour les foyers très modestes passent de 1 500 € à 3 000 €, et celles des foyers modestes de 750 € à 1 500 €.

CEE : Coup de pouce chauffage boosté

Les particuliers souhaitant remplacer leur système de chauffage par une installation moins énergivore peuvent toujours bénéficier de la prime « Coup de pouce chauffage ». Pour autant, pour les devis signés depuis le 29 octobre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023, cette prime est revalorisée entre 4 000 € et 5 000 €, selon les revenus des ménages, pour tout rem-

placement d'une chaudière au fioul par l'une des installations suivantes : chaudière biomasse, pompe à chaleur (même hybride), système solaire combiné ou raccordement à un réseau de chaleur alimenté par les énergies renouvelables.

Mon éco-PTZ Prime Rénov'

Depuis le 17 novembre dernier, tous les propriétaires (sans conditions de ressources, qu'ils habitent le logement ou qu'ils le mettent en location) peuvent bénéficier du dispositif « Mon éco-PTZ Prime Rénov' ». Il s'agit d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 50 000 € qui permet de financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique, après avoir pris en compte le montant de l'aide MaPrimeRénov'. La durée du remboursement de ce prêt peut aller jusqu'à 15 ans. Sont uniquement concernés les travaux d'isolation, de changement de système de chauffage et d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3XwAWSg>





2022

Une année marquée par de nombreux records !



84 %

des qualifications délivrées
en moins de 2 mois

56 % en moins d'un mois

+ de 111 000

stagiaires formés par le réseau
d'organismes de formation agréés
par Qualit'EnR depuis 2007



+ de 13 000

stagiaires
formés
en 2022
(+ 11 % vs
2021)



+ de 35 500

demandes
reçues

+ de 32 000

qualifications
délivrées

+ de 18 000

entreprises qualifiées



10^e année de croissance consécutive

+ 50 %

 de salariés
entre 2018 et 2022

+ de 13 500

audits réalisés
en 2022
(+56 % vs 2021)



+ de 67 000

contrôles
réalisés
depuis
2007



+ 71 %

 de demandes
reçues entre 2018
et 2022

+ 75 %

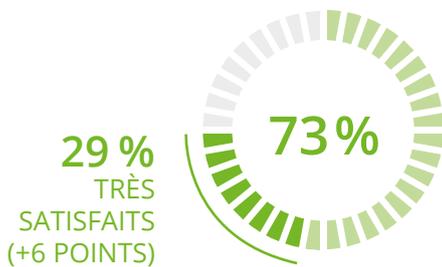
 de
qualifications délivrées
entre 2018 et 2022



ENQUÊTE QUALITÉ

Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

Chaque année, Qualit'EnR réalise une enquête qualité auprès de l'ensemble des entreprises qualifiées de son réseau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre au mieux aux attentes de ces dernières par la mise en place d'actions d'amélioration de ses services. Cette synthèse met en perspective les axes d'amélioration ainsi que le niveau de satisfaction de ses qualifiés au travers de 1 391 réponses collectées en décembre 2022.



SATISFACTION GLOBALE

73 % des qualifiés sont satisfaits des services proposés par l'association, dont 29 % de très satisfaits (+6 points vs 2021).

NPS* positif pour la troisième année consécutive (3,2 en 2022 contre 4,5 en 2021).

38,8 % des sondés nous ont attribué les notes de 9/10 et 10/10.



* (NPS : net promoter score)
Indicateur de recommandation

CONTRÔLE DES RÉALISATIONS

90 % se disent satisfaits de la préparation des audits et 91 % se disent satisfaits par la réalisation des audits.

FORMATION

86 % des stagiaires interrogés après leur formation disent aborder le marché dans les meilleures conditions.



DÉLAIS DE TRAITEMENT

L'année 2022 a été particulièrement dynamique. En effet, Qualit'EnR a connu une forte croissance de son activité avec un nombre de demandes de qualifications reçues et de qualifications délivrées qui n'a jamais été aussi élevé. L'association a donc renforcé ses effectifs et optimisé ses processus de travail afin de traiter chacune de vos demandes dans les plus brefs délais, et permettre ainsi l'amélioration de la qualité de nos échanges.

Avec 68 % des entreprises satisfaites ou très satisfaites sur la rapidité de traitement, nos efforts ont été reconnus.



En 2023, nous poursuivons et intensifions nos efforts afin de vous accompagner et de toujours vous offrir un service personnalisé et de qualité.

AXES PRIORITAIRES POUR 2023



NUMÉRISATION DES DOSSIERS

Afin de simplifier vos démarches et de fluidifier ses processus, Qualit'EnR travaille activement à la numérisation des dossiers.



ADAPTATION DE NOS MARQUES À LA FIN DE L'ACCREDITATION

Cette année, le Cofrac met un terme à la norme NF X 50-091. Qualit'EnR s'emploie d'ores et déjà à adapter et poursuivre son activité sans cette accréditation.



CONSOLIDATION DE NOTRE FORTE CROISSANCE

Qualit'EnR met tout en œuvre pour poursuivre sa croissance d'activité et reste mobilisée pour maintenir un service client de qualité et des délais de traitement courts.



POMPE À CHALEUR

Pourquoi installer une pompe à chaleur air-air ?

La flambée des prix de l'énergie conduit les Français à installer des systèmes valorisant les énergies renouvelables. Dans cet article en collaboration avec l'AFPAC, l'Association française pour la pompe à chaleur, la rédaction du Qualit'EnR Infos vous donne 7 bonnes raisons d'installer une pompe à chaleur air-air dans un projet de rénovation énergétique en remplacement d'un chauffage électrique direct.

Réduire sa consommation d'énergie

La pompe à chaleur air-air puise les calories présentes dans l'air pour chauffer ou rafraîchir, utilise peu d'électricité pour fonctionner et produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Elle affiche ainsi un très bon coefficient de performance énergétique et est très économe. Les programmes de certification AC1 ou NF414 d'Eurovent garantissent la fiabilité des performances annoncées par les fabricants.

Un confort tout au long de l'année

La pompe à chaleur air-air offre une température idéale toute l'année : elle permet de chauffer lorsque cela est nécessaire et de climatiser lorsque la température extérieure est trop élevée.

Un système réactif

La pompe à chaleur air-air agit rapidement sur un grand volume d'air. Des fonctions telles que le mode « pleine puissance » permettent d'atteindre rapidement la température de consigne de la pièce (ou des pièces dans le cas d'une installation multisplits ou gainable). De plus, la bascule rapide du mode chaud au mode froid, et inversement, apporte confort thermique à l'intersaison.

Une intégration facilitée par la diversité de l'offre

L'offre variée d'unités intérieures des pompes à chaleur air-air (muraux, gainables, consoles) permet de répondre aux contraintes d'installation et aux préférences esthétiques, tout en s'intégrant aux espaces de vie.



Une solution adaptée à chaque budget

Les solutions de pompes à chaleur air-air s'adaptent à différents budgets et doivent être choisies en fonction des travaux effectués. En effet, la solution monosplit est adaptée pour chauffer ou climatiser une pièce, tandis que la solution multisplits sera davantage recommandée pour une rénovation globale.

Une installation simple et rapide

Le temps d'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible est variable mais peut être rapide. Par exemple, il faut compter environ une demi-journée pour la pose d'un monosplit mural et jusqu'à trois jours pour une solution gainable avec régulation pièce par pièce.

Un confort acoustique

Ces dernières années, les unités intérieures des pompes à chaleur air-air sont devenues silencieuses et possèdent des fonctions avancées (modes nuit et silence) qui garantissent le confort acoustique des habitants en toutes circonstances. Certaines unités sont imperceptibles puisque l'unité intérieure se trouve dans les combles ou faux plafonds (solution gainable avec régulation pièce par pièce).

« Les pompes à chaleur air-air installées en résidentiel ont énormément évolué ces dernières années et sont désormais connectées, permettant ainsi leur pilotage à distance et donc une meilleure maîtrise de leur utilisation. Par ailleurs, leurs performances ne cessent de s'améliorer et offrent de substantielles économies d'énergie en chauffage, mode dans lequel elles sont le plus souvent utilisées, 3 fois plus qu'en rafraîchissement. Enfin, elles sont évidemment silencieuses pour un confort absolu, certains émetteurs intérieurs présentant un niveau sonore inférieur à 20 dB(A). En résumé, les pompes à chaleur air-air sont la solution idéale en rénovation de chauffage électrique traditionnel ! »

Christel Mollé, Vice-Président de l'AFPAC



GRANULÉS DE BOIS

La filière augmente sa capacité de production

Après les tensions d'approvisionnement en granulés survenues en 2022, la filière « granulé » poursuit le développement de sa capacité de production pour être ainsi en mesure de répondre à la demande des consommateurs. Dans cet article en collaboration avec Propellet, l'association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois, la rédaction du Qualit'EnR Infos fait le point sur la situation.

Les usines augmentent leur capacité de production

La situation très délicate de tensions d'approvisionnement que la filière « granulé » vient de traverser a été particulièrement difficile, tant pour les consommateurs que pour les professionnels. Elle est survenue malgré le lancement d'investissements, dès 2019, pour la construction de nouvelles usines, à la suite de l'annonce de la sortie des énergies fossiles et du fioul en particulier. Cette tension a motivé l'accélération des projets en cours ainsi que de nouveaux.

Développement de l'activité de production, une dynamique pour les territoires

Pour répondre à la forte demande des consommateurs mais aussi pour prendre une place dans le mix énergétique, qui se fait de plus en plus limpide pour le granulé, les entreprises accentuent le rythme de fabrication d'appareils ainsi que la quantité de granulé produit.

En 2022, la quantité de granulés produits sur le territoire s'élevait à 1,8 million de tonnes, soit +17 % par rapport à 2021. Cela correspond à la progression de la consommation liée aux ventes d'appareils. Pour répondre à la demande anormalement forte en 2022, les acteurs français ont été contraints d'importer davantage de granulés, passant ainsi de 400 000 à environ 550 000 tonnes, soit 17 à 21 % de la consommation nationale. Pour rappel, depuis ses débuts en 2005, la filière « granulé » est sur un modèle d'autosuffisance.

À noter que le développement de la filière bois-énergie contribue à dynamiser le marché du travail ainsi que l'économie au cœur des territoires. Enfin, comme en témoignent les prévisions, cette tendance devrait se poursuivre avec 1 million de tonnes de granulés supplémentaires produites en 2024 par rapport à 2021, et un doublement de la capacité de production à l'horizon 2028.

Extensions de ligne et création d'usines de production

L'augmentation de la capacité de production se caractérise par :

- Une optimisation de l'outil existant en augmentant le temps de production des usines ou en ajoutant des

équipements supplémentaires tels que des presses à granulés.

- La création de nouvelles usines. Cette option nécessite 3 années entre le moment où la création des usines est décidée et la production des premiers granulés.

En 2022, la deuxième usine de Biosylva (Haute-Loire) ainsi que celles de Mougenot (Vosges) et de Veyrière (Puy-de-Dôme) ont démarré, pour une capacité totale de 250 000 tonnes. D'autres projets sont en cours : Chauvin (Jura), Vert Deshy (Doubs)... In fine, la production française est dans une forte dynamique et permettra de couvrir plus de 80 % des besoins nationaux.





Grégory BAL

Gérant

EURL BAL
Saint-Jean-le-Vieux
(Ain)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Ventilations mécaniques
contrôlées, chaudières
et pompes à chaleur

DATE DE CRÉATION
2012
NOMBRE DE SALARIÉS
11

QUALIFICATIONS
Ventilation +, Chauffage +
et QualiPAC Chauffage

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Je suis Grégory Bal, gérant de l'EURL BAL, entreprise créée en 2012. Initialement spécialisés dans le chauffage et la plomberie à destination du tertiaire et du collectif, nous avons fait le choix, à la suite de la pandémie de Covid-19, de nous orienter davantage vers les particuliers afin de répondre à la forte demande de rénovation énergétique des bâtiments et ainsi diversifier notre activité. C'est dans ce cadre que nous proposons également l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC), simple ou double flux.

Quel est votre parcours ?

Après des études spécialisées dans le génie climatique, j'ai travaillé pendant plus d'une dizaine d'années pour différentes entreprises du secteur avant de créer mon entreprise en 2012. J'ai démarré mon activité et suis resté seul jusqu'en 2014 où j'ai recruté mon premier salarié. Aujourd'hui, nous avons entre 11 et 20 salariés selon la charge de travail et pouvons assurer jusqu'à 6 chantiers simultanément.

Pourquoi avoir fait le choix de la qualification Ventilation + ?

Nous avons à cœur d'accompagner nos clients dans leurs projets de rénovation globale et la ventilation, à mon sens, devrait être au cœur de ce type de projet. En effet, un système de ventilation mécanique contrôlée permet de renouveler l'air d'un logement en évacuant

l'air vicié, de protéger le logement de l'humidité et contribue, d'une certaine façon, à l'isolation du logement.

L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée permet-elle de réaliser des économies d'énergie ?

L'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée, selon la configuration choisie, permet en effet de réduire sa consommation d'énergie et ainsi sa facture de chauffage (jusqu'à 20 %), grâce notamment à une réduction plus ou moins importante de la déperdition thermique.

Quels avantages liés à la santé présente l'installation d'une ventilation mécanique ?

Les avantages liés à la santé sont nombreux. En effet, la VMC permet de lutter, à l'intérieur du logement, contre l'humidité, et ainsi contre l'apparition de champignons et de moisissures qui peuvent être responsables de réactions allergiques et asthmatiques. Elle permet également de réduire considérablement les risques d'une intoxication au monoxyde de carbone. Pour rappel, il arrive parfois que l'air extérieur soit moins vicié que celui à l'intérieur du logement... Enfin, certaines personnes sont plus sensibles que d'autres à la qualité de l'air intérieur.

L'installation d'une ventilation mécanique est-

elle obligatoire pour les particuliers ?

Depuis 1969, tous les logements, qu'ils soient collectifs ou individuels, doivent être équipés d'un système de ventilation général et permanent, qu'il soit naturel ou mécanique. Et depuis 1982, un système de ventilation doit être capable de faire entrer l'air sain et d'éliminer l'air vicié. En plus d'être obligatoire, ce type d'installation est, selon nous, indispensable !

Quels critères et/ou points de vigilance garantissent la qualité d'installation d'une ventilation mécanique ?

Les deux éléments que nous prenons en compte lors d'une installation sont la taille et la configuration du logement. Cela permet notamment de bien dimensionner la ventilation mécanique contrôlée et d'éviter ainsi la surconsommation d'énergie.

Quelle est votre vision de la démarche qualité et qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager ?

C'est l'envie de valoriser notre savoir-faire et notre expertise, mais également une façon de nous différencier de nos concurrents en mettant notamment en avant la qualité de nos installations et des services que nous proposons. La satisfaction de nos clients étant notre mot d'ordre, la qualité de l'installation est primordiale et s'inscrit ainsi dans la démarche qualité de Quali'EnR.



Cyril CLAPIER

Gérant

SAS PROVENCE CHAUFFAGE
Saint-Paul-Trois-Châteaux
(Drôme)

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Chauffe-eau solaire individuel, chauffe-eau thermodynamique, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, appareils à bois hydrauliques et indépendants

DATE DE CRÉATION

2015

NOMBRE DE SALARIÉS

3

QUALIFICATIONS

Qualisol, Qualibois Eau, Qualibois Air, QualiPV 36, QualiPAC Chauffage

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Je m'appelle Cyril Clapier, j'ai 44 ans et je suis le gérant de la SAS PROVENCE CHAUFFAGE, créée en 2015. J'ai également été le gérant d'un bureau d'études thermiques que j'ai été contraint de fermer, il y a quelques mois, par manque de temps. Nous sommes, mes deux techniciens et moi-même, spécialisés dans les solutions de chauffage à énergies renouvelables et nos journées sont très chargées. En effet, nous nous occupons des chantiers, des mises en service, des approvisionnements, de l'établissement des devis, etc.

Quel est votre parcours ?

Je dirais que mon parcours est atypique. Après un baccalauréat scientifique et un diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialisé dans le génie thermique, je me suis dirigé vers un brevet de technicien supérieur (BTS) pour me spécialiser dans la maintenance et une licence professionnelle dans l'énergie.

Depuis quand et pourquoi êtes-vous engagé avec Qualit'EnR ?

Je me suis engagé auprès de Qualit'EnR en 2015, dès la création de mon entreprise. Selon moi, la qualification témoigne de notre professionnalisme et de notre savoir-faire. Par ailleurs, elle rassure nos clients qui y voient, eux aussi, un gage de qualité.

La qualification Qualisol permet de produire de l'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire thermique.

La crise énergétique actuelle a-t-elle développé la demande concernant ce type d'installation ?

Ma réponse se base sur mon activité professionnelle. La crise énergétique n'a pas influencé la demande qui reste basse. Selon moi, cela s'explique par le coût des installations qui reste encore élevé en comparaison avec un chauffe-eau thermodynamique.

Quels sont les points de vigilance pour mener à bien une installation ?

Il faut prendre en compte les besoins de nos clients et les spécificités de leur logement. Toutes les solutions de chauffage à énergies renouvelables ne sont pas adaptées à tous les logements. Il convient donc de trouver celle qui convient en prenant en compte l'ensemble des contraintes et il faut évidemment bien dimensionner l'installation !

Quelles sont vos recommandations en matière d'entretien et de maintenance pour une installation ?

Une installation, quelle qu'elle soit, doit être entretenue chaque année. Cela permet notamment de prolonger sa durée de vie et de maintenir son efficacité et son rendement.

ger sa durée de vie et de maintenir son efficacité et son rendement. Pour réaliser l'entretien annuel de leur installation, les particuliers peuvent se rapprocher de leurs installateurs qui sont nombreux à proposer ce type de prestation.

La qualification vous a-t-elle aidé à développer vos compétences professionnelles ?

La qualification nous aide effectivement à développer nos compétences professionnelles. Comme j'aime à le dire à mes collaborateurs, nous en apprenons tous les jours et la qualification nous permet notamment d'être au fait des évolutions de la filière et des réglementations en vigueur. En outre, elle participe activement à l'accompagnement de nos clients et à la qualité des services que nous leur proposons.

Que retirez-vous des contrôles d'installation ?

Je suis satisfait qu'il y ait des contrôles d'installation. Il s'agit d'un temps d'échange constructif et bienveillant qui, selon moi, contribue à la montée en compétences de la filière et permet d'apprendre de ses erreurs. Ce type de contrôles garantit la qualité d'une installation et limitent les risques d'escroquerie, ce qui rassure nos clients.



ÎLE-DE-FRANCE

En route vers la solarisation des parkings

La région Île-de-France a fait le choix ambitieux d'accélérer la transition énergétique sur son territoire en installant des panneaux photovoltaïques sur les parkings dont la surface est supérieure à 1500 m².

Le service « Mon potentiel solaire » lancé en 2019 par la région Île-de-France propose une nouvelle fonctionnalité dédiée à la solarisation des parkings. Ainsi, les usagers peuvent désormais, en seulement quelques clics, visualiser le potentiel solaire d'une ombrière de parking en fonction de sa surface, de sa pente ou de son exposition. Dans le même temps, l'outil propose d'obtenir une estimation de la production annuelle d'énergie en kilowatt (kW) ou le nombre d'objets du quotidien pouvant être alimentés. Enfin, il vérifie également les contraintes d'urbanisme qui s'appliquent à la zone d'installation concernée. La région encourage fortement la solarisation des parkings qui représentent une surface de 3 000 hectares et permettrait en outre d'alimenter près de 400 000 foyers.

Pour cela, elle propose une aide financière pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings extérieurs pouvant atteindre 50 % des frais d'installation des structures et des panneaux pour un montant maximum de 300 000 €. Sont concernées les col-

lectivités, les entreprises, les institutions et les associations, qui peuvent déposer leur dossier de demande jusqu'au 31 mars 2023.

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3knVFd0>



HAUTS-DE-FRANCE

Une initiative pour faire fleurir l'autoconsommation

La région Hauts-de-France ambitionne de soutenir le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et de démontrer l'intérêt de l'autoconsommation par le biais de projets innovants.

C'est dans ce cadre qu'elle a lancé un appel à projets à destination des entreprises publiques ou privées (secteurs industriel et tertiaire), des collectivités, des établissements publics, des collectifs de citoyens, des bailleurs sociaux ainsi que des associations localisées en région Hauts-de-France. Cet appel à projet repose sur deux axes : l'aide à la décision qui peut être financée à hauteur de 50 % jusqu'à 40 000 € et l'aide à l'investissement qui est financée par le mécanisme de soutien de la région calculé en fonction de l'analyse

économique du projet. L'aide à l'investissement concerne uniquement les centrales solaires sur toiture, en autoconsommation totale (sans revente d'électricité), d'une puissance comprise entre 36 et 500 kWc intégrant une innovation spécifique comme le stockage d'énergie, les smartgrids ou le couplage de la recharge électrique (les bornes ne sont pas éligibles à cet appel à projets) et les projets en autoconsommation collective (sans revente d'électricité). Les projets répondant à une obligation réglementaire sont exclus.

L'appel à projets se décline en trois phases d'instruction, dont les dates de clôture sont les vendredis 31 mars 2023, 16 juin 2023, 29 septembre 2023, 15 décembre 2023, 15 mars 2024 et 14 juin 2024.

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3Wm8mCn>





OCCITANIE

DIAGTASE : un projet pour développer la formation aux énergies renouvelables

DIAGTASE est un projet lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » lancé par l'État dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 ». Il devrait permettre la création d'une offre de formation de qualité pour le développement des énergies renouvelables en région Occitanie.

Il s'agit d'un projet qui s'est déroulé en trois phases. La première consistait en la réalisation d'un diagnostic des emplois et compétences dans la thématique « Technologie avancée pour les systèmes énergétiques (TASE) », ciblé sur les filières énergies renouvelables et les réseaux énergétiques en région Occitanie. En effet, le projet vise à identifier les besoins de montée en compétence des acteurs économiques et les besoins en nouvelles compétences des filières afin de construire une stratégie territoriale pour la formation, l'em-

ploi et les compétences. La deuxième phase consistait à proposer une évolution de l'offre de formation existante ou à en créer une nouvelle en prenant en compte l'étude réalisée durant la première phase. Les formations proposées dans les domaines du photovoltaïque et du pilotage par les smart grids (réseaux intelligents) étaient particulièrement concernées par les préconisations issues du diagnostic. Enfin, la troisième et dernière phase du projet a permis d'affiner la co-construction de la plateforme technologique

de formation MOSAHYC, qui devrait voir le jour à Tarbes et être accessible à tous les établissements d'enseignement du territoire. Un dossier de financement sera déposé durant le premier semestre de 2023.



Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3ZAnZcd>

BRETAGNE

Heol Breizh : une feuille de route ambitieuse pour le développement du solaire photovoltaïque

La région Bretagne s'engage dès à présent dans la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique avec des objectifs ambitieux en matière de développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur son territoire.

À l'horizon 2040, la région Bretagne ambitionne de diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre et de réduire de 35% sa consommation énergétique par rapport à 2015. Pour cela, elle compte s'appuyer sur sa production d'origine renouvelable qui devra atteindre 45 000 GWh en 2040 en développant notamment le solaire photovoltaïque qui devra atteindre une production d'une puissance d'environ 3 150 GWh et deviendra ainsi l'énergie renouvelable qui devra le plus monter en puissance raccordée. Bien qu'ambitieux, ce changement d'échelle est tout à fait réaliste grâce

notamment à la baisse des coûts des panneaux photovoltaïques qui permet leur déploiement massif sur le territoire, qui est indispensable pour permettre à la région de devenir énergétiquement autonome. Actuellement, la priorité est donnée aux bâtiments disposant de grandes surfaces de toiture et de foncier ainsi qu'aux acteurs ayant de forts besoins en électricité et présentant des facilités de raccordement, aux bâtiments agricoles, aux parkings, aux collectivités et aux bâtiments engageant des travaux de rénovation énergétique. Ces objectifs qui permettront à la région Bretagne

d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 sont inscrits dans le volet « Énergie et climat » de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et font partie intégrante de son scénario énergie-climat de référence.



Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3hVaaEg>



INSTALLATION D'UNE VMC DOUBLE FLUX

Les bonnes pratiques à adopter

Pour bien installer une VMC double flux, il est important de respecter les règles de conception, d'installation ainsi que d'utilisation et de tenir compte de leurs spécificités. En effet, leur non-respect peut être source d'inconvénients ou de dommages variés, au même titre qu'un manque d'entretien de l'installation. Dans cet article réalisé en partenariat avec l'Agence Qualité Construction (AQC), nous revenons sur les principaux points à ne pas négliger et les bonnes pratiques à adopter pour assurer la qualité d'une installation.

Dimensionnement et positionnement des groupes

Il est vivement recommandé de positionner le groupe de ventilation double flux idéalement dans le volume chauffé et de penser à son accessibilité pour des interventions ultérieures telles que le changement des filtres, ainsi que toute autre opération d'entretien. Il est également important de raccorder au réseau les condensats par un circuit d'évacuation.

Enfin, il faut prévoir une régulation avec les autres équipements qui participent au chauffage (pompe à chaleur, chaudière, etc.) en vue d'un bon fonctionnement de l'ensemble des équipements. Cela permet notamment d'éviter les pertes de charges globales, un calcul erroné des débits, des dégâts des eaux ainsi que des gênes et sensations de courants d'air froid lorsque les bouches d'insufflations sont positionnées à proximité d'un lieu d'usage.

Conception du réseau aéraulique

Afin d'éviter les nuisances acoustiques, il convient de prendre en compte les niveaux acoustiques intérieur et extérieur. Par ailleurs, le cheminement des réseaux doit être conçu de manière à n'avoir aucun point bas, à éviter les changements trop brusques de section de réseau et à limiter le nombre de coudes. Concernant les bouches d'insufflation, elles doivent être positionnées en fonction de l'utilisation faite aux locaux afin qu'elles ne créent aucune gêne pour les futurs utilisateurs. Il est à noter que les systèmes de VMC double flux relevant de la procédure d'Avis Technique doivent suivre scrupuleusement les prescriptions de ce document.

Soins lors de l'exécution

Il est préférable d'éviter les longueurs de gaines excessives, surtout pour les gaines souples qui ne doivent en aucun cas être écrasées, notamment au droit des raccords avec les bouches. Il est primordial de mettre en œuvre de manière soignée les gaines souples pour éviter toutes blessures et tous points bas. Il est également recommandé de soigner l'étanchéité entre les parties de gaines rigides et calorifuger les gaines situées hors du volume chauffé. Enfin, veillez à respecter le détalonnage des portes (1 cm de 15 à 75 m³/h et 2 cm jusqu'à 150 m³/h pour une porte de 80 cm) pour permettre le transit d'air. Pour rappel, si l'installation est utilisée lors d'un chantier pour évacuer l'humidité, les filtres doivent être changés et les gaines nettoyées avant sa réception.





CHAUFFAGE AU GRANULÉ DE BOIS

Comment bien entretenir une installation ?

Pour tout appareil de chauffage aux granulés, le ramonage doit être réalisé deux fois par an, dont au moins une fois durant la période de chauffe. L'entretien régulier de l'appareil est le garant de sa fiabilité, d'une durée de vie prolongée ainsi que d'un fonctionnement optimal.

Entretien de la chaudière à granulés

Il ne faut pas confondre l'entretien courant et l'entretien annuel. En effet, l'entretien régulier est à réaliser par le propriétaire de l'appareil, tandis que l'entretien annuel est à réaliser par un professionnel qualifié, au moins une fois par an. Une attestation d'entretien doit par ailleurs être remise à l'utilisateur sous quinzaine (modèle disponible sur l'espace réservé des entreprises qualifiées).

L'entretien annuel de la chaudière doit inclure : le nettoyage de la chaudière (paroi du corps de chauffe, brûleur, échangeur, etc.), les contrôles en fonctionnement (organe de sécurité, mesure de combustion, etc.), des conseils et préconisations sur le bon usage de la chaudière, les améliorations de l'installation et le remplacement éventuel du matériel. Ces étapes minimales sont imposées par la réglementation, et chaque fabricant fournit des préconisations d'entretien qui détaillent les étapes de nettoyage de la chaudière ainsi que les contrôles nécessaires.

De son côté, l'entretien régulier de l'appareil consiste à vider le bac à cendre et contrôler visuellement le niveau du silo pour s'assurer que tout est en ordre lors d'une absence prolongée. La majorité des chaudières sont entièrement automatiques et ne demandent pas d'autre intervention.

Entretien du poêle à granulés

Le nettoyage du poêle doit être effectué environ une fois par semaine. Il consiste à retirer et aspirer la cendre du bac à cendres lorsque le poêle est éteint et refroidi. Il est également nécessaire de contrôler et de nettoyer régulièrement le creuset perforé (en s'assurant que tous les trous d'amenée d'air sont libres), le porte-creuset, le tube d'air comburant et la résistance d'allumage

d'éventuels résidus de cendre. Enfin, il ne faut pas oublier de nettoyer également la chambre de combustion ainsi que les vitres à l'aide de produits non-abrasifs.

L'entretien annuel pour un poêle à granulés de bois est obligatoire. Il consiste à nettoyer toutes les zones du circuit de fumée accessibles après démontage des trappes d'accès et composants. Dans le même temps, il faut veiller à nettoyer soigneusement le faisceau de tubes de l'échangeur en aspirant les poussières ainsi que le conduit d'évacuation de fumée (collecteur et pales de l'évacuateur des fumées, ne pas oublier de vérifier l'état des joints).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un entretien conforme est obligatoire pour tout appareil de chauffage aux granulés. Par ailleurs, les clauses d'assurances peuvent tout à fait prévoir une déchéance de garantie au titre du défaut d'entretien.



ÉVÉNEMENT

Congrès de l'UMGCCP

Près de 400 participants sont attendus pour le prochain congrès de l'UMGCCP qui se déroulera à Vichy les 20 et 21 avril 2023. Une cinquantaine de partenaires ont prévu d'être présents à cette manifestation professionnelle.

Alternant tables rondes en plénière, ateliers thématiques sur les questions techniques d'actualité, temps d'échanges dans l'espace partenaires et moments de convivialité, cette nouvelle édition permettra aux participants de s'informer et d'échanger autour des évolutions des métiers de l'Union et sur la force du collectif pour accompa-

gner les changements et les évolutions des métiers. L'intervention de Philippe Dessertine, économiste, donnera un éclairage prospectif pour alimenter les réflexions des participants.

Le mix énergétique, la place des énergies renouvelables, les conséquences de la crise énergétique, l'accompagnement des entreprises dans les changements technologiques et les nouveaux marchés, les évolutions des produits, des matériels et des services aux entreprises, l'importance de la formation et celle de la prévention sur les chantiers comme facteur d'attractivité pour

les métiers et gage de performance de l'entreprise, seront au cœur des débats.

Pour plus d'informations :

<https://bit.ly/3keZe53>



CLIN D'ŒIL

MIDIPILE MOBILITY

La start-up qui développe une alternative à la mobilité carbonée

La start-up Midipile Mobility lance le D'Clík, un quadricycle à pédales, solaire et électrique, idéal pour la logistique du dernier kilomètre, à destination des professionnels et des collectivités. Fabriqué essentiellement à partir de matériaux agro-sourcés et recyclable à hauteur de 98 % en masse, le véhicule agrège plusieurs sources d'énergie (électrique, solaire et musculaire) pour garantir une meilleure autonomie. En effet, il est équipé de batteries qui lui confèrent une autonomie pouvant aller de 65 à 200 km selon le poids en charge, de panneaux photovoltaïques intégrés à la carrosserie qui lui offrent une autonomie supplémentaire quotidienne d'environ 40 km (lissés sur l'année) et d'un pédalier qui permet, en fonction de l'utilisateur et de l'usage, de générer quelques kilomètres supplémentaires. Ce véhicule de 250 kg

existe en trois modèles (caisse, duo et pickup) qui offrent une expérience de conduite unique et adaptée à une utilisation quotidienne en milieu urbain et périurbain grâce notamment à trois modes de conduite (basse adhérence, éco et sport) et à la possibilité de choisir son degré d'effort musculaire. Pour ce qui est

des caractéristiques techniques du D'Clík : il est équipé d'une propulsion arrière, peut rouler jusqu'à 45 km/h, porter jusqu'à 300 kg de charge utile et ne consomme que 3,75 kWh pour 100 km.

Pour plus d'informations :

<https://bit.ly/3GNMGt5>



LILLE
GRAND
PALAIS

JOURNÉES
PROFESSIONNELLES
DE LA
CONSTRUCTION

20 APRÈS MIDI, 21 ET 22 JUIN 2023 - LILLE

SALON DU BÂTIMENT 100% PRO

POUR EXPOSER, COMMUNIQUER...

UN SEUL NUMÉRO ! 01 53 60 50 93



Contact : Emmanuelle TAYOT,
Directrice du Pôle Publicité
01 53 60 50 93 - 06 33 58 65 48
e.tayot@capeb.fr
Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment
www.capeb.fr



10^E ÉDITION

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHALEUR SOLAIRE

Solution face à la crise
de l'énergie et du climat



MARDI 20 JUIN 2023

La journée pour accélérer la décarbonation
grâce à la chaleur solaire !

DÉCOUVRIR

les nouvelles dynamiques
du marché

S'INSPIRER

des initiatives impulsées
par les territoires

ÉCHANGER

avec les acteurs de la filière

S'ENGAGER

pour la performance

Un événement conçu pour répondre aux attentes des collectivités,
porteurs de projet et des professionnels de la filière

Informations et inscriptions : www.etats-generaux-chaleur-solaire.fr

Organisé par



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

